

Commerce «On doit faire le forcing pour travailler»

Haut lieu de la gastronomie, la halle de Rive, à Genève, peut ouvrir le 24 décembre prochain. Sous haute surveillance.



Marie Magne (à g.), responsable chez Magne Traiteur, et Dominique Ryser, propriétaire de la fromagerie Bruand, doivent se battre pour travailler le 24 décembre. Image: Christian Bonzon

Edito: Et si on en revenait au bon sens, s.v.p.?

C'est à se demander si, à Genève, on n'est pas tombés sur la tête. À l'heure du commerce par Internet, à l'heure du tourisme d'achat en France voisine mais aussi dans toutes les grandes capitales européennes, eh bien, dans la Cité de Calvin, on doit se justifier pour travailler le dimanche 24 décembre. On doit présenter patte blanche, fournir des dossiers au Service du commerce indiquant les noms et civilités – tout juste si on ne doit pas fournir son casier judiciaire – pour travailler ce jour-là.

À l'évidence, ces tracasseries administratives vont trop loin,

alors que la crise est bien présente, elle. À Genève, où la frontière ne se trouve qu'à quelques minutes, les commerces (et pas que les supermarchés) font leur beurre tous les dimanches de décembre. À Genève encore, alors que le peuple a voté pour l'ouverture de trois dimanches par an en 2016, personne n'a encore vu une enseigne – sauf une boulangerie et quelques épiceries – ouverte le jour du Seigneur, faute d'une convention collective de travail étendue en vigueur dans la branche du commerce de détail. Les syndicats sont pointés du doigt. Or, même dans un pays syndiqué comme la France, où l'on ne travaille pas plus de 35 heures par semaine, on a réussi à trouver des solutions. Pas chez nous.

L'épine corsale de notre tissu économique, à Genève, est constituée de PME et de micro-entreprises à 95%. Ce sont elles qui embauchent des salariés, génèrent des milliers d'emplois et paient des impôts. Il faut que cette «suradministration» cesse. Il faut que les postures dogmatiques des syndicats en matière d'horaires d'ouverture des commerces s'arrêtent. Il faut, très vite, en revenir au bon sens. Il en va de la survie de l'économie du canton.

Valérie Dubuy

Cela n'arrive qu'une fois tous les dix ans. Le dimanche 24 décembre prochain de 8h à 14h, la halle de Rive et ses 23 commerces seront ouverts. Dominique Ryser, président de l'association des commerçants de la halle – la seule qui subsiste en Suisse – ne cache pas que cela n'a pas été simple pour ouvrir en ce dimanche férié. «Nous avons reçu une lettre du Service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir (SCOM), qui avait été alerté de notre couverture», explique Dominique Ryser, qui bute un peu sur le mot «alerté».

De fait, il a fallu rédiger 23 dossiers pour le SCOM qui est en train de vérifier les noms des gens qui travailleront dimanche prochain. La halle de Rive, synonyme de gastronomie et de cuisine gourmande, peut certes ouvrir le 24 décembre. Mais pas à n'importe quelles conditions. En clair, pour les entreprises en nom simple, un employé dans le commerce de la vente ne peut pas travailler. Il faut être chef d'entreprise ou son conjoint, pour autant que ce dernier soit enregistré au Registre du commerce. Pour les SA et les Sàrl, seuls ceux qui occupent une fonction dirigeante élevée ont le droit de travailler ce jour-là. Pas les autres.

Une vision «communale»

Dominique Ryser, propriétaire de la fromagerie Bruand, est énervé: «On nous empêche de bosser, on doit faire le forcing pour travailler alors que même dans un pays comme la France où l'on travaille 35 heures par semaine, on arrive à ouvrir les magasins – et pas que l'alimentation – tous les dimanches du mois de décembre. À Carouge aussi cela se fait. Il n'y a qu'à Genève que l'on se retrouve dans une telle situation. Genève est une ville internationale avec une vision communale!»

Responsable de Magne Traiteur, présent depuis 43 ans à la halle de Rive, Marie Magne estime que «cela va beaucoup trop loin». «C'est quand même nous qui embauchons et ramenons des impôts à la Ville et à l'État de Genève!» dit-elle en remerciant tous les fidèles clients. En pleins préparatifs des fêtes de fin d'année, Marie Magne ne cache pas qu'elle n'a pas encore digéré l'épisode des Géants où son entreprise n'a pas pu assurer des livraisons pour un service traiteurs parce que la ville était totalement bloquée...

Règles d'un autre temps

Pour les deux commerçants, ces règlements sont tout simplement d'un autre temps alors que la crise, elle, est toujours présente, que les ventes par Internet augmentent tout comme le tourisme d'achat. «On a pourtant marché sur la Lune et inventé l'iPhone», sourit Dominique Ryser.

Conseiller municipal PLR en Ville de Genève, directeur général adjoint de la **Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève**, Vincent Subilia estime en effet que «les commerçants genevois sont trop souvent maltraités et doivent être davantage soutenus, notamment en flexibilisant les horaires d'ouverture». Pour lui, «la faute en incombe notamment aux syndicats qui mettent en péril le partenariat social, fondement de la paix du travail et trahissent leur mandat avec leur posture dogmatique en matière d'horaires d'ouverture des commerces.» Et de rappeler qu'à Genève les PME et microsociétés représentent tout de même 70% des emplois et 95% du nombre des entreprises... (Le Matin)